



Déclaration de sinistre transport terrestre et facultés

N° DU CONTRAT : _____ NOM DE L'ASSURE : _____

GARANTIES CONCERNEES

RESPONSABILITE CONTRACTUELLE – DOMMAGES MATERIELS

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

DOMMAGES IMMATERIELS

VALEUR DECLAREE

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

TRANSPORT PRIVE DE MARCHANDISES

LIEU DU SINISTRE : _____ DATE DE SURVENANCE : _____

CIRCONSTANCES : _____

Pensez-vous être responsable des dommages : oui non Pourquoi : _____

MARCHANDISES SINISTREES :

Nature : _____ Emballage : _____

Conditionnement : _____ Poids total transporté : _____ Nombre de colis transportés : _____

Nombre de colis perdus ou endommagés : _____ Poids des colis perdus ou endommagés : _____

MONTANT DES PERTES OU DOMMAGES	Marchandises	Moins de 2 000 €	2 000 € à 15 000 €	15 000 € à 30 000 €	Plus de 30 000 €
	Autres				

DOMMAGES AUTRES QU'AUX MARCHANDISES : _____

EXPEDITEUR (Nom, adresse, tél.) : _____

DESTINATAIRES (Nom, adresse, tél.) : _____

LIEU OU EST VISIBLE LA MARCHANDISE ENDOMMAGEE : _____

VEHICULE TRANSPORTEUR

Immatriculation du Tracteur Non Porteur : _____ Immatriculation de la Semi : _____

Immatriculation du Camion : _____ Immatriculation de la Remorque : _____

Nom du chauffeur : _____ Nom du transporteur responsable : _____

Au moment du sinistre, vous agissiez comme :

TRANSPORTEUR

LOUEUR

COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT

TRACTIONNAIRE

AUTRE

AFFRETEUR

DEMENAGEUR

Laquelle : _____

COORDONNES DES TIERS : _____

COORDONNEES DE LEURS ASSUREURS : _____

COORDONNEES DE L'EXPERT MANDATE : _____ Précisez par qui : _____

PIECES JOINTES : Contrat de transport

Lettre de réserve

Facture de l'expédition

Facture de réclamation

Expertise

PV de constat

Récépissé de déclaration de vol

Constat amiable d'accident

Autres Lesquelles : _____

DECLARATION CERTIFIEE EXACTE ET SINCERE

Fait à _____ le _____

Signature de l'assuré :

I. FORMALITES A ACCOMPLIR EN CAS DE SINISTRE

		DOMMAGES CAUSES A OU PAR DES TIERS	DOMMAGES AUX MARCHANDISES CONFIEES	VOL DE MARCHANDISES
D E C L A R A T I O N	OBLIGATIONS	Nous le déclarer par écrit ou à notre représentant.		
	DELAI	Dans les 5 jours de votre connaissance du sinistre.	Dans les 2 jours de votre connaissance du sinistre.	
	CONSEQUENCES	Si vous ne respectez pas ces délais, sauf cas fortuit ou de force majeure, nous sommes en droit d'invoquer la déchéance de la garantie pour le sinistre en cause, si nous établissons que le retard dans la déclaration nous a causé un préjudice.		

F O R M A L I T E S	O B L I G A T I O N S	Nous indiquer : - la nature et les circonstances exactes du sinistre. - ses causes et conséquences connues ou présumées		
		- Nous indiquer les noms et domicile de l'auteur du sinistre, des victimes et si possible des témoins ainsi que tous autres renseignements et documents nécessaires pour connaître l'étendue des dommages et déterminer les responsabilités encourues.	- Prendre ou requérir toutes mesures conservatoires et veiller ou procéder à la préservation des marchandises. - Veiller à maintenir les possibilités d'annulation ou de récupération de taxes ou de droits frappant les marchandises sinistrées, en intervenant auprès des administrations compétentes.	- Déposer immédiatement plainte auprès des autorités locales de police et dans un délai de 2 jours. - sur notre demande, déposer plainte au Parquet - Nous aviser immédiatement par lettre recommandée, en cas de récupération de tout ou partie des marchandises disparues, à quelque époque que ce soit.
	CONSEQUENCES	- Prendre, si le sinistre a été causé par un tiers, toutes les mesures nécessaires à la conservation du recours en responsabilité. - Nous transmettre dans les 48 heures de leur réception, toute lettre de réclamation ou pièce de procédure. <i>Si l'assuré ne respecte pas ces instructions, nous serions en droit de mettre à sa charge une indemnité proportionnée au préjudice qui en résultera, sauf cas fortuit ou de force majeure.</i>		

II. EN CAS D'ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITE CONTRACTUELLE : NOUS FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC LA DECLARATION :

LA LETTRE RECOMMANDEE CONFIRMANT LES RESERVES.

LE LIEU OU SE TROUVE LA MARCHANDISE.

LA FACTURE DES MARCHANDISES EXPEDIEES.

LE RECEPISSE DE DEPOT DE PLAINTE (en cas de vol de la marchandise).

LA FACTURE DE RECLAMATION.

Cette liste n'est pas limitative. L'assureur se réserve le droit de réclamer tous autres documents indispensables à la bonne constitution du dossier de réclamation, ainsi que les originaux des documents qui lui auraient été adressés en photocopie.

III. EN CAS D'ACCIDENT DE CIRCULATION :

FAIRE UN ETAT CONTRADICTOIRE DES MARCHANDISES SUR LE CONSTAT AMMIABLE ET LE DECLARER AUX AUTORITES PUBLIQUES COMPETENTES (Gendarmerie ou autorités de Police).

AUTRES OBSERVATIONS :